

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP attribue trois mandats d'actions Pacifiques ISR

Paris, le 12 mai 2015 – Dans le cadre du renouvellement de mandats arrivés à échéance et en conformité avec les cinq valeurs de sa charte ISR, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) vient d'attribuer deux mandats actifs et un mandat stand-by de gestion de portefeuille d'actions Pacifique ISR.

L'ERAFP a lancé en décembre 2014, un appel d'offres ouvert dont l'objet est la gestion d'actions Pacifique ISR. A l'issue de la procédure de sélection, l'Établissement a décidé d'attribuer les mandats actifs à Comgest SA et Robeco Institutional Asset Management B.V. Le mandat stand-by est attribué à Allianz Global Investors GmbH.

La sélection des valeurs reposera sur une analyse fondamentale des entreprises et sur des contacts réguliers avec le management des sociétés. En cohérence avec la décision de 2005 du conseil d'administration de mettre en œuvre une politique de placements 100% ISR, les investissements seront réalisés dans une perspective de long terme et se conformeront au Dispositif ISR de l'ERAFP.

En particulier, les émetteurs seront évalués au regard du référentiel ISR propre à l'ERAFP et sélectionnés selon le principe du *best in class*. L'accent sera également mis sur le respect par les entreprises en portefeuille des standards internationaux en matière de droits de l'Homme, droits du travail, d'environnement et de comportement sur les marchés.

Les investissements seront réalisés dans les pays du MSCI Pacific (Australie, Hong Kong, Japon, Nouvelle-Zélande et Singapour).

A titre indicatif les montants confiés au démarrage seront de l'ordre de 400 millions d'euros répartis sur les deux mandats actifs.

Les mandats seront d'une durée initiale de cinq ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le Marché pour trois périodes successives d'un an chacune.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 23 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 - E alice.blais@erafp.fr